

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 3 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 3 janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Belleu, pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

**Date de la convocation :**

27 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	18

Sous la Présidence de Mr Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

**Présents :** Mme BERGE Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MARCHAL Jean-Bernard, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr PHILIPON Vincent, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

**Pouvoir :** Mr BOBIN Franck donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier

**Secrétaire de séance :** Mme BILLECOQ Elisabeth

**Ont assisté :**

**Personnel du SITUS :** Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou

**Les absents sont excusés**

<b>Décision Modificative n°6</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°3</b>

Une décision modificative au budget 2022 doit être effectuée pour faire un virement de crédits du compte 022 dépenses imprévues vers le chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-0218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	324,61 €	0,00 €	0,00 €
D-0411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	12 750,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 074,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	13 074,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>13 074,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 074,61 €</b>	<b>13 074,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

L'augmentation de 3,5% du point d'indice des agents intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ainsi que le recrutement d'un agent supplémentaire depuis l'été 2022 pour la gestion des cyclovis, nécessitent un virement de crédits.

Aussi, il est demandé aux membres du Comité syndical d'approuver le projet de décision modificative n°6 afin que la somme de 13 074,61€ soit transférée du compte 022 « Dépenses imprévues (exploitation) » aux comptes suivants :

- 6411 (Chapitre 012) « Salaires, appointements, commissions de base » de 12 750 €
- 6218 (chapitre 012) « Autre personnel extérieur » de 324,61€

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser la Décision Modificative n°6

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Les membres du Comité syndical :

- Autorisent que la somme de 13 074,61€ soit transférée du compte 022 « Dépenses imprévues (exploitation) » aux comptes suivants :
- 6411 (Chapitre 012) « Salaires, appointements, commissions de base » de 12 750 €

- 6218 (chapitre 012) « Autre personnel extérieur » de 324,61€

**Vote :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 5 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Olivier Engrand

